

Aménagement de la circulation et du stationnement - Amboise à partir du 7 octobre 2024

Rue Ambroise Paré : travaux sur le réseau des eaux usées / assainissement

La circulation est interdite du 7 au 11 octobre, du n°49 au n°45 et du n°1 au n°45 rue Ambroise Paré. Le stationnement est interdit au n°45 rue Ambroise Paré.

Référence arrêté municipal n°24-AT-0218

Rue du Clos Lucé, rue de la Malonnière, rue Victor Hugo, rue Racine, rue de la Tour :
Travaux d'aménagement

Rue du Clos Lucé, depuis le 16 septembre : la circulation est alternée et s'effectue à double sens.

Rue de la Malonnière, depuis le 16 septembre : La circulation s'effectue à double sens et est limitée à 20 km/h.

Rue Victor Hugo et parking de la Tour Heurtault, depuis le 30 septembre : la circulation et le stationnement sont interdits.

Rue Racine, depuis le 30 septembre : le stationnement est interdit.

Rue de la Malonnière et rue du Clos Lucé, depuis le 30 septembre : la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes et camping-cars sont interdits.

Rue de la Tour, depuis le 30 septembre : un sens unique est mis en place dans le sens de la place Michel Debré vers la rue du Général Foy.

Référence arrêté municipal n°24-AT-0227

Suivez les travaux de la requalification de la rue Victor Hugo ici.

Quai des Marais : travaux d'aménagement chez un particulier

La circulation est interdite quai des Marais le lundi 7 octobre.

Référence arrêté municipal n°24-AT-0228

Rue des Lombardières et chemin du Roi : Reprise de chaussée

Du 4 au 31 octobre : la circulation est alternée à l'intersection de la rue des Lombardières et du Chemin du Roi.

Du 16 au 18 octobre : la circulation est interdite à l'intersection de la rue des Lombardières et du chemin du Roi, et du n° 1346 chemin du Roi jusqu'à la rue des Lombardières.

Référence arrêté municipal n°24-AT-0229

Rue de la Mothe et rue des Chaumières : Reprise de chaussée

Du 4 au 31 octobre : la circulation est alternée depuis le n°14 rue de la Mothe jusqu'au n° 684 rue des Chaumières.

Du 16 au 18 octobre : la circulation est interdite depuis le n°14 rue de la Mothe jusqu'au n° 684 rue des Chaumières.

Référence arrêté municipal n°24-AT-0230

Rue Corneille et rue Malbranche : Travaux de branchement AEP

Du 9 au 10 octobre : la circulation est interdite du n° 2 bis rue Corneille au n° 10 rue Malbranche.

Référence arrêté municipal n°24-AT-0236

Rue Nationale, quai du Général de Gaulle et quai des Marais : travaux sur réseaux d'eaux usées

Rue Nationale, le 14 octobre : rétrécissement de chaussée, la circulation est alternée.

Quai du Général de Gaulle, le 15 octobre : rétrécissement de chaussée, la circulation est alternée.

Quai des Marais, le 16 octobre : rétrécissement de chaussée, la circulation est alternée.

Référence arrêté municipal n°24-AT-0238

CONTACT

Mairie d'Amboise

02 47 23 47 23 · webmaster@ville-amboise.fr